PA
GUY

PALMARES D'ARCHITECTURE DE LA GUYANE 2019

PALMARES
D'ARCHITECTURE
DE LA GUYANE
2019

La maison de l'architecture de Guyane (MA'GUY) a lancé un palmarès de l'architecture afin de promouvoir auprès du grand public et des professionnels les réalisations architecturales de grande qualité qui valorisent la région Guyane, du fait de leur qualité plastique d'ensemble, de leur insertion ou de leur originalité.

En 2016, le 1er palmarès s'est déroulé lors du salon de l'habitat, avec un vote du public.

Fort de cette 1ère expérience très bien accueillie par le public, la MAGUY a renouvelé celui-ci en 2019, en créant pour l'occasion deux jurys : un jury public et un jury de professionnels.

PAGUY organisé par :

en partenariat avec :

L'ensemble des architectes inscrit à l'Ordre des Architectes a été sollicité. Et la MA'GUY remercie grandement ceux et celles qui ont accepté de répondre favorablement à cet évènement.
Un comité technique composé des membres du bureau de la MAGUY s'est tout d'abord assuré de la recevabilité et de la bonne constitution des dossiers et a défini les catégories du palmarès, au regard des candidatures reçues, pour des projets neufs ou réhabilités, livrés avant avril 2019.
Les différents catégories ont d'abord été présentées au public lors du salon de l'immobilier, du 08 au 10 juin 2019, avec un jury public.
Un jury de professionnels s'est ensuite tenu le 25 septembre 2019, dont nous remercions l'ensemble des membres présents:

Architecte des Bâtiments de France : **David Foucambert**
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes : **Gael Lecoq**
Association Aquaa : **David Crugnale**
Audeg : **Lauren Gain**
Collectivité Territoriale de Guyane : **Kristen Sarge**
Architecte indépendant : **Tanguy Vernet**
Paysagiste : **Luciana Aliker**

PALMARES
D'ARCHITECTURE
DE LA GUYANE
2019

SOMMAIRE

Activité
10 Prix jury : Animalerie
12 Prix public : OPH

Bureaux
16 Prix jury : SMPA
18 Prix public : EPFAG

Équipement
22 Prix jury : Piscine de Baduel
24 Prix public : MFBG

Logement collectif
28 Prix jury & public : Résidence Canopée

Maisons de ville - jumelées
32 Prix jury : ZAC Copaya
34 Prix public : PTZ Soula

Maisons individuelles
38 Prix jury : Maison à Montjoly
40 Prix public : Villa à la lisière des bois

Réhabilitation
44 Prix jury : DAC
46 Prix public :Maison Créole

Scolaire - santé
50 Prix jury : CDPSGS
52 Prix public : IME

ACTIVITÉ

PRIX DU JURY :
ANIMALERIE

Maîtrise d'ouvrage : **Privé**	Architecte : **Amarante Architecture**
Lieu : **ZI Collery 97351 Matoury**	Année de réception : **2018**
Surface plancher :**1 000 m²**	Montant des travaux : **1 250 000 €**

Ce bâtiment est né d'une volonté du client de combiner ses activités de stockage, avec un magasin grand public ; le projet a été conçu pour démontrer par sa volumétrie les deux fonctions.

Nous avons souhaité mixer les matériaux classiques de l'architecture industrielle (acier/bardage métallique) avec les matériaux locaux (bardage bois), marquant ainsi notre implication dans le développement durable et l'économie locale.

PRIX DU PUBLIC :
CABINET OPHTALMOLOGIQUE

Maîtrise d'ouvrage : **Privé**	Architecte : **Acapa Architecture**
Lieu : **Cayenne**	Année de réception : **2019**
Surface plancher :**1 776 m²**	Montant des travaux : **1 220 000 €**

Situé entre le Mont Baduel et le quartier Mont-Lucas, le cabinet d'ophtalmologie se distingue de son environnement par une façade expressive associant bois, briques de terre crue et baies vitrées. La spécificité de l'équipement est ainsi exprimée sans nuire à la qualité architecturale et son insertion dans le site.

BUREAUX

PRIX DU JURY : **SMPA**
CONSTRUCTION DE SEPT BUNGALOWS MODULABLES

Maîtrise d'ouvrage : **Mairie de Maripa-Soula**	Architecte : **Acapa Architecture**
Lieu : **Bourg de Maripa-Soula**	Année de réception : **2019**
Surface plancher :**694 m²**	Montant des travaux : **1 100 000 €**

Les sept bungalows ont été pensés pour que l'ensemble des aménagements demandés (logements, bureaux, espaces de stockage etc..) puissent s'intégrer facilement dans le «squelette» de base, et puissent évoluer dans l'avenir sans entrainer de gros travaux modificatifs. Le volumes donc simple et tramé, permettant une certaine souplesse et facilité technique dans l'aménagement des espaces.

Le choix des matériaux de construction permet une production locale, limitant les frais liés au transport sur site et garanti un confort d'usage optimal.

Chaque construction dispose d'une partie fixe, structurelle, et d'une partie en terre crue modulable. Les locaux de vie sont conçus pour permettre le maximum de ventilation naturelle. Les sanitaires, stockage et cuisines situés en partie centrale sont ventilés en partie haute.

L'orientation des bungalows sera toujours perpendiculaire (+- 30°) aux vents dominants. La protection solaire des façades est assurée par des débords de toiture généreux et des menuiseries en dentelles bois.

PRIX DU PUBLIC :

SIÈGE SOCIAL DE L'EPFAG

Maîtrise d'ouvrage : **EPFA Guyane**	Architecte : **Amarante Architecture**
Lieu : **La Chaumière 97351 Matoury**	Année de réception : **2016**
Surface plancher :**1 800 m²**	Montant des travaux : **2 875 300 €**

La construction, destinée à des bureaux, est composée de deux bâtiments parallèles, dont l'implantation a été imposée par le plan masse du quartier. L'accès se fait en partie haute du terrain, face aux stationnements publics.

C'est à ce niveau là que se situe la façade principale dont les grands fûts de bois équarris marquent l'entrée.
Un espace de convivialité, au centre, est protégé par une toile tendue, et relie les deux bâtiments entre eux, permettant aux usagers de se réunir à l'abri du soleil et de la pluie, en ayant vue sur le paysage magnifique situé en contrebas.

Le bâtiment produit l'énergie nécessaire à son rafraîchissement, son éclairage et son fonctionnement par un champ de panneaux photovoltaïques (qui permettront également à terme de charger des véhicules électriques) mais également par une éolienne située au niveau du parking. Il s'agit du premier bâtiment de bureaux à énergie positive de Guyane.

ÉQUIPEMENT

PRIX DU JURY :

CENTRE NAUTIQUE DE CAYENNE

Maîtrise d'ouvrage : **Mairie de Cayenne**	Architecte : **Amarante Architecture**
Lieu : **Route de Baduel 97300 Cayenne**	Année de réception : **2015**
Surface plancher : **2 500 m² (hors bassins)**	Montant des travaux : **7 500 000 €**

Cet équipement fait partie des bâtiments construits dans le cadre du projet de « Guyane Base Avancée », pour les Jeux Olympiques de Rio de 2016. Il s'agit de la reconstruction du stade autique municipal en Centre Nautique Olympique.

Après une phase de démolitions, un nouveau bâtiment a été érigé, comprenant : vestiaires, sauna, salle de musculation, salle de chronométrage, bureaux pour les maîtres-nageurs et les clubs résidents, gradins avec vue panoramique sur les bassins.

Le bassin existant a été agrandi afin de répondre aux critères olympiques, et un bassin d'entrainement de 25 mètres a été créé, ainsi qu'une zone de loisirs paysagée pour le grand public.

PRIX DU PUBLIC :

MAISON DE LA FORÊT ET DES BOIS DE GUYANE

Maîtrise d'ouvrage : **CTG**	Architecte : **Gaïa Architecture**
Lieu : **Cayenne – Quartier HIBISCUS**	Année de réception : **2017**
Surface plancher : **608 m²**	Montant des travaux : **2,20 M €**

La MFBG est un lieu de rencontre, d'échanges grâce à son centre de ressource et sa salle d'exposition lien direct sur l'espace public dont la singularité architecturale en est son principal ambassadeur. Dans un environnement urbain maitrisé, rectiligne et horizontal, la MFBG se démarque par sa forme et son expression singulière au sein de ce nouveau quartier de Cayenne. Véritable emblème à l'échelle du territoire, la MFBG se revendique comme un lieu « de vie » mémorable et repérable, en tant que vitrine technologique d'une ressource phare pour la Guyane : La forêt et ses bois.

La MFBG trône sur un socle et se déploie sous une toiture ample et dynamique en résonnance à la canopée de nos forêts primaires, en son centre un totem symbole, magnifie la place de l'arbre. Cette double organisation spatiale de la Maison de la Forêt et du Bois de Guyane permet de gérer les différents niveaux d'intimité : public, semi public et privé tous en offrant un usage évident pour le visiteur qu'il soit badaud ou professionnel. Les parcours publics longent les espaces dédiés aux personnels, offrent des visions sur les laboratoires et atelier tout en préservant la sécurité et leur confort de tous et s'accompagnent d'ambiances variées.

LOGEMENT COLLECTIF

PRIX DU JURY & PUBLIC :

RÉSIDENCE « LA CANOPÉE »

Maîtrise d'ouvrage : **Empreinte Architecteur**	Architecte : **Amarante Architecture**
Lieu : **Eco-quartier Georges Othilly 97354 Remire-Montjoly**	Année de réception : **2018**
Surface plancher :**1 526 m²**	Montant des travaux : **2 100 000 €**

La Résidence La Canopée, est située dans le premier eco-quartier de Guyane, et doit donc répondre à des normes environnementales strictes : logements traversants avec une porosité de façade supérieure à 26%, larges protections solaires des façades, orientation des bâtiments par rapport aux vents, utilisation de matériaux locaux, végétalisation de la résidence...

Le projet, situé sur un terrain en fort dénivelé, doit limiter les mouvements de terre, et l'imperméabilisation des sols doit être fortement réduite. Nous avons donc fait le choix de la construction de garages fermés et de caves en entresol, solution rarissime en Guyane du fait de la proximité de la nappe phréatique dans la plupart des terrains.

Les places de stationnement en surface ont été traitées en dalles alvéolaires béton afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.

MAISONS DE VILLE JUMELÉES

PRIX DU JURY :
ZAC COPAYA

Maîtrise d'ouvrage : **SEMSAMAR**	Année de réception : **2017**
Lieu : **MATOURY**	Surface plancher : **8 158 m²**
Architecte : **Boa Architecture (mandataire), Cottalorda-Peres, Cécile LOE-MIE**	Montant des travaux : **9 000 000 €**

Le projet s'inscrit dans la rénovation urbaine de la Cité de Copaya après la démolition des 240 logements collectifs construits fin des années 80 par la SA HLM de Guyane.

Pour cette opération de construction de 80 logements LLS/LLTS et 6 logements en accession, la mairie de Matoury a imposé à la SEMSAMAR de faire intervenir une équipe d'architectes permettant d'avoir 4 signatures architecturales distinctes, ce qui permet de diversifier la conception de ces maisons de ville en un jeu d'assemblage d'ilôts différents.

La démarche Ecodom + a été adoptée dès les premières phases du projet, garantissant entre autres le confort supérieur grâce à la ventilation naturelle et à la protection solaire allant au delà de la RTAADOM. De plus, l'utilisation importante du bois local permet d'avoir des matériaux à faible énergie grise.

PRIX DU PUBLIC :
LOGEMENTS PTZ À SOULA

Maîtrise d'ouvrage : **SIMKO**	Année de réception : **2019**
Lieu : **Macouria**	Surface plancher : **3 210 m²**
Architecte : **Abriba (Architecte mandataire), Gaïa Architecture (Architecte co-traitant)**	Montant des travaux : **2 500 000 €**

L'opération se situe dans la seconde tranche de la ZAC de Soula aménagée par l'EPAG sur trois parcelles. Bien que la ZAC de Soula est en cours de devenir un centre urbain, l'environnement proche actuel est constitué de zones boisées et d'habitat diffus.

L'implantation des bâtiments en parallèle des voies circulables profite de leur bonne orientation et la disposition interne des logements permettent à ceux-ci de bénéficier d'une ventilation naturelle efficace. La forme des parcelles impose des constructions profondes avec une façade mitoyenne. Pour assurer la ventilation, nous avons privilégié une architecture « aérée ». La découpe (en plan et en élévation) des volumes assure un front bâti tout en évitant la répétition et la monotonie. L'unité visuelle est apportée par le travail des toitures, les traitements des ouvertures, le choix des couleurs… Ces principes architecturaux donnent un effet d'ensemble à l'opération. Les logements sont organisés sur 3 trames: de largeurs différentes : stationnement en mitoyenneté, locaux techniques et humides au centre et pièces de vie présentant 3 façades sur l'extérieur.

MAISONS INDIVIDUELLES

PRIX DU JURY :

MAISON INDIVIDUELLE À MONTJOLY

Maîtrise d'ouvrage : **Privé**	Année de réception : **2017**
Lieu : **MATOURY**	Surface plancher : **252 m²**
Architecte : **Boa Architecture**	Montant des travaux : **320 000 €**

Le projet se situe dans un lotissement au cœur d'une chaine de collines proches de la mer, sur un terrain légèrement en pente. La maison s'implante de manière à respecter le terrain naturel en créant un demi-niveau depuis le vestibule jusqu'au grand volume du salon et de la cuisine, prolongé par la terrasse et la piscine.

Le socle du rez-de-chaussée maçonné en béton et briques contraste avec l'étage plus léger entièrement réalisé en bois local. Les murs courbes des façades apportent une harmonie avec le cadre naturel environnant avec une certaine originalité par rapport au reste des maisons avoisinantes.

Cette construction s'inscrit dans la lignée des réalisations bioclimatiques de l'agence, par son intégration dans l'environnement naturel préservé de la colline du Rorota, par l'utilisation de matériaux naturels locaux et sains (bois, briques) et par sa conception permettant une ventilation naturelle optimale.

PRIX DU PUBLIC :

VILLA « A LA LISIÈRE DES BOIS »

Maîtrise d'ouvrage : **Empreinte Architecteur**	Année de réception : **2016**
Lieu : **Remire-Montjoly**	Surface plancher : **177 m²**
Architecte : **Amarante Architecture**	Montant des travaux : **NC**

La maison, implantée sur un terrain très en pente et en lisière de forêt, ouvre ses 3 niveaux en direction de la mer et donc des Alizés. Cela permet à toutes les pièces de profiter d'une ventilation traversante et donc d'éviter la climatisation.
La conception de cette villa répond à des contraintes très fortes du foncier et du PLU. En effet, le terrain, situé dans une zone résidentielle très recherchée, ne trouvait pas preneur depuis de longues années, car sa forme le rendait quasi-inconstructible. Nous avons donc joué avec le maximum autorisé par le prospect, en l'implantant sur les deux limites séparatives de la partie la plus étroite du terrain et en réduisant la largeur de la maison sur l'étage.

Les matériaux utilisés répondent à la demande du client d'une maison mixte bois-béton, contemporaine et intemporelle. La toiture courbe a été retenue pour limiter l'impact visuel de la construction vis-à-vis du voisinage.

Le séjour a été tourné vers le paysage superbe des Salines de Montjoly, site naturel protégé abritant de nombreuses espèces d'oiseaux. La grande terrasse et la piscine sont implantées dans la continuité du séjour, profitant également de ce paysage exceptionnel.

RÉHABILITATION

PRIX DU JURY :
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Maîtrise d'ouvrage : **Préfecture de Guyane**	Année de réception : **2014**
Lieu : **Vieux Port, Cayenne**	Surface plancher : **1 066 m²**
Architecte : **Acapa Architecture**	Montant des travaux : **1,2 €**

Le projet réinvestit un délaissé urbain par un bâtiment à vocation culturelle.

Il intègre un espace à vocation multiple : stationnement en semaine, parvis ayant vocation à accueillir des manifestations en fin de semaine. L'implantation des espaces dans le bâtiment existant répond à plusieurs préoccupations: disposer les locaux de façon à n'avoir quasiment aucun poteau à l'intérieur d'une pièce, exploiter au mieux les ouvertures existantes, et laisser libre la structure existante pour la mettre en valeur.

La conception des parois des locaux est étudiée pour capter au maximum la lumière naturelle, élément primordial d'une démarche de QEA.

Des «boites» translucides, viennent donc s'insérer dans la charpente existante, s'organisant autour de patios permettant de diffuser la lumière naturelle vers tous les locaux, y compris ceux situés à l'étage.

PRIX DU PUBLIC :
MAISON CRÉOLE AU CENTRE VILLE DE CAYENNE

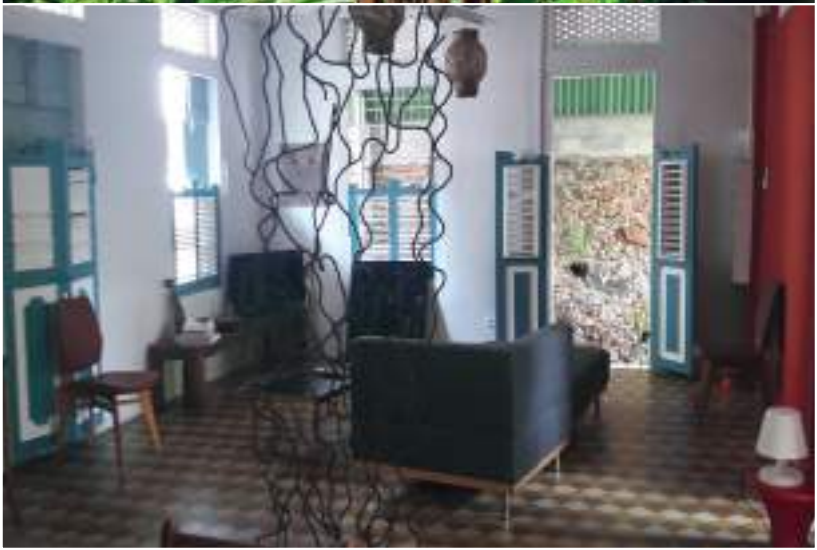

Maîtrise d'ouvrage : **Privé**	Année de réception : 2016
Lieu : **Cayenne**	Surface plancher : **NC**
Architecte : **Sylvia LAFONTAINE**	Montant des travaux : **NC**

L'existant respecte la distribution type des maisons du centre ancien de Cayenne : habitation principale en façade sur rue en R+1+comble, cour intérieure arborée avec dépendance regroupant les pièces humides (cuisine et buanderie).

Les volumes et l'aspect architectural traditionnel ont été conservés.
Au RDC, un espace séjour plus grand a été créé. Un coin cuisine/pause café a été implanté dans la coursive. Un studio avec une salle d'eau, une cuisine et une terrasse privative donnant sur la cour intérieure a été aménagé.

Les combles ont été aménagés et isolés thermiquement.
Des terrasses ont été réalisées en façade sur cour avec des ventelles bois.
Le carrelage existant a été conservé. Le plancher haut du rez-de-chaussée ainsi que quelques éléments de la structure et de la charpente ont été repris.

La maison créole est largement ventilée grâce une ventilation naturelle et traversante.

SCOLAIRE
SANTÉ

PRIX DU JURY : CENTRE DÉLOCALISÉ DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE GRAND-SANTI

Maîtrise d'ouvrage : **CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE**	Année de réception : **2017**
Lieu : **GRAND-SANTI**	Surface plancher : **750 m²**
Architecte : **Atelier F. Bermes**	Montant des travaux : **2.000.000 €**

Ce projet de Centre Délocalisé de Prévention et de Soins est situé sur une commune qui n'est pas accessible par la route, mais seulement par le fleuve. Il s'agit du seul équipement de soins de la commune, qui compte désormais 6.000 habitants. Il vient en remplacement d'un bâtiment existant vétuste et trop petit.

Un effort particulier a été fait pour que ce bâtiment soit pérenne, avec une bonne protection contre les intempéries par sa grande toiture, et l'utilisation de matériaux ne nécessitant pas d'entretien, béton et bois de Guyane.

Le confort a été recherché par une bonne protection solaire (isolation en toiture), et par la ventilation naturelle en façades et en plafonds. Ainsi, les consommations d'énergie ont été réduites, dans cette commune non raccordée au réseau principal de la Guyane.

PRIX DU PUBLIC :

INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF DE L'APAJH

Maîtrise d'ouvrage : **APAJH**	Année de réception : **2015 (TF&TC1) / 2017 (TC2)**
Lieu : **Remire-Montjoly**	Surface plancher : **3 900 m²**
Architecte : **Acapa Architecture**	Montant des travaux : 12 000 000 €

La conception du projet de l'IME APAJH se développe selon trois grands axes : une organisation spatiale qui, tout en exploitant le potentiel bioclimatique du site répond aux fortes exigences fonctionnelles du programme, une architecture qui offre une variété et une diversité d'espaces collectifs, intimes, généreux, propres à stimuler les différents sens, mais qui exprime également dans ses formes les fonctions de l'établissement, et enfin une réelle pris en compte du développement durable au travers d'une démarche de qualité environnementale amazonienne.
Le parti architectural reflète les activités de l'institut : dynamisme et interpénétration des formes, générosité des volumes, mélange de couleurs, de matières, de lumières, forte présence du végétal.

Véritable laboratoire d'ambiances, le bâtiment propose une large palette d'ouvertures qui permettent à la lumière de pénétrer différemment selon les heures de la journée et ainsi rythmer celle-ci. Les matériaux seront choisis pour la diversité des sensations qu'ils peuvent procurer, dur – mou, clair – sombre, rugueux – lisse, chaud – froid.

Ponthus & Dupouy

Eric Chertemps

Gaïa Architecture

AB Architecture

ECHO - Pierre Charpentier

ABRIBA

Amarante Architecture

Serge Aimé Saint Aude

BOA Architecture

Atelier Fabien Bermès

Sylvia Lafontaine
Architecte DESA

MERCI A TOUS!

Valérie Beaucerf
Architecte DPLG

ACAPA

Globule Rouge
Jochen Dürr

PA GUY

PALMARES
D'ARCHITECTURE
DE LA GUYANE
2019

Réalisé par PRINTECLAIR.FR